
Résumé de la lettre du commandant temporaire de la place de Mézières, qui annonce l'envoi de l'argenterie faisant partie d'un butin, d'après le Moniteur universel, en annexe de la séance du 10 brumaire an II (31 octobre 1793)

Citer ce document / Cite this document :

Résumé de la lettre du commandant temporaire de la place de Mézières, qui annonce l'envoi de l'argenterie faisant partie d'un butin, d'après le Moniteur universel, en annexe de la séance du 10 brumaire an II (31 octobre 1793). In: Tome LXXVIII - Du 8 au 20 brumaire an II (29 octobre au 10 novembre 1793) pp. 108-109;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1911_num_78_1_41325_t1_0108_0000_7;

Fichier pdf généré le 21/02/2024

longtemps. L'heure est venue où il ne faut plus permettre que les accapareurs insultent impunément aux besoins du peuple.

Le Président répond aux pétitionnaires que Merlin (*de Douai*) est chargé de ce rapport, et qu'il le fera dans trois jours.

XX

DES PATRIOTES DE TOULON DEMANDENT DES SECOURS (1).

COMPTE RENDU du *Moniteur universel* (2).

Des patriotes de Toulon, échappés aux corps des rebelles, demandent du secours.

leur annonce que le comité de Salut public doit faire demain rapport sur cet objet.

III.

COMPTE RENDU du *Journal de Perlet*.

La commune de Paris demande qu'un tribunal et une guillotine marche à la suite de l'armée révolutionnaire.

Renvoi aux comités de Salut public et de législation.

IV.

COMPTE RENDU des *Annales patriotiques et littéraires*.

La commune de Paris demande pour la seconde fois, par l'organe d'une députation, l'établissement d'un tribunal à la suite de l'armée révolutionnaire.

Le comité de sûreté générale fera, sous trois jours, un rapport sur cet objet.

V.

COMPTE RENDU du *Mercur universel*.

Une députation de la commune de Paris est admise. Elle expose que déjà la commune et les citoyens de Paris ont présenté une pétition pour demander qu'un tribunal révolutionnaire marchât toujours à la suite de l'armée révolutionnaire. « Cette pétition, ajoute l'orateur, a été ensevelie dans le fond d'un comité. Nous demandons que vous décrétiez, séance tenante, l'établissement de ce tribunal. Il est temps de faire une sortie vigoureuse contre les accapareurs et les égoïstes et de leur apprendre qu'ils doivent trembler devant la majorité du peuple français.

Le PRÉSIDENT invite les pétitionnaires aux honneurs de la séance et leur annonce que le comité de Salut public fera demain un rapport sur cet objet.

(1) La pétition des patriotes de Toulon n'est pas mentionnée au procès-verbal de la séance du 10 brumaire an II; mais il y est fait allusion dans les comptes rendus de cette séance publiés par le *Moniteur universel*, le *Journal des Débats et des Décrets*, le *Journal de Perlet* et les *Annales patriotiques et littéraires*.

(2) *Moniteur universel* [n° 42 du 12 brumaire an II (samedi 2 novembre 1793), p. 171, col. 2]. D'autre part, le *Journal des Débats et des Décrets* (brumaire an II, n° 408, p. 140) et les *Annales patriotiques et littéraires* [n° 304 du 11 brumaire an II (vendredi 1^{er} novembre 1793), p. 1416, col. 2]

XXI

LETRE DU COMMANDANT TEMPORAIRE DE LA PLACE DE MÉZIÈRES, ADJUDANT GÉNÉRAL DE LA DEUXIÈME DIVISION DES ARDENNES, POUR ANNONCER QU'IL A ORDONNÉ UNE SORTIE DANS LA NUIT DU 4 AU 5 DU SECOND MOIS ET QUE CETTE SORTIE A PROCURÉ A LA PLACE UN RICHE BUTIN (1).

Suit un extrait de cette lettre d'après le Bulletin de la Convention (2).

Le commandant temporaire adjudant général de la deuxième division des Ardennes informe la Convention nationale qu'il a fait sortir de la place de Mézières, dans la nuit du 4 au 5^e jour de la première décade du deuxième mois, 1.200 hommes d'infanterie et environ 100 hommes de cavalerie qui se sont rendus dans trois villages autrichiens, où ils se sont emparés de 163 bêtes à cornes, 64 porcs et moutons, 19 chevaux, 341 livres tant en seigle qu'en froment, deux voitures de charbon de terre, une voiture à quatre roues, un quintal de cuivre, deux quintaux de fer, 16 mares sept onces six gros d'argenterie et une cloche.

Tous ces objets ont été conduits à Mézières : « Je vous envoie, dit-il, l'argenterie, je ferai passer la cloche à la Monnaie, le cuivre nous servira à faire des montures de sabre, le plomb, des balles et le fer des piques pour confondre et exterminer les hordes de brigands, jaloux de notre liberté. »

COMPTE RENDU du *Moniteur universel* (3).

Le commandant de Mézières écrit en date du cinquième jour de la première décade du premier mois :

« Hier j'ai fait sortir de la place 1.200 hommes

rendent compte de la pétition des patriotes toulonnais dans les termes suivants :

I.

COMPTE RENDU du *Journal des Débats et des Décrets*.

Des patriotes persécutés de Toulon, échappés à la férocité des ennemis de la République, sollicitent des secours.

Renvoyé au comité de secours publics.

II.

COMPTE RENDU des *Annales patriotiques et littéraires*.

Quelques patriotes échappés de Toulon, fondateurs de la Société populaire de cette commune, fixent l'attention de l'Assemblée sur les maux qu'ils éprouvent.

Le comité des secours prendra la réclamation de ces citoyens en considération.

(1) La lettre du commandant temporaire de Mézières n'est pas mentionnée au procès-verbal de la séance du 10 brumaire an II; mais on en trouve des extraits dans le *Bulletin de la Convention* de cette séance et dans les comptes rendus publiés par le *Moniteur universel*, l'*Auditeur national*, les *Annales patriotiques et littéraires* et le *Mercur universel*.

(2) *Bulletin de la Convention* du 10^e jour de la 1^{re} décade du 2^e mois de l'an II (jeudi 31 octobre 1793).

(3) *Moniteur universel* [n° 42 du 12 brumaire an II (samedi 2 novembre 1793), p. 172, col. 3].

d'infanterie et 100 cavaliers. Ce détachement s'est porté sur trois villages autrichiens, et en est revenu avec 133 bêtes à cornes, 54 moutons, 19 chevaux, une somme considérable d'argent en espèces et en lingots, et une grande quantité de cuivre et de plomb; le plomb et le cuivre seront convertis en instruments pour donner la mort aux ennemis, et j'envoie l'or et l'argent à la Monnaie. »

Mention honorable et insertion au *Bulletin*.

XXII

LA SOCIÉTÉ POPULAIRE DE LIMOGES DEMANDE QUE LES BIENS DES PERSONNES SUSPECTES, MISES EN ÉTAT D'ARRESTATION, SOIENT SÉQUESTRÉS (1).

Suit un extrait de cette pétition d'après le Bulletin de la Convention (2).

La Société populaire de Limoges demande que les biens des personnes convaincues de suspicion soient mis en séquestre.

COMPTE RENDU du *Moniteur universel* (3).

Celle (La Société populaire) de Limoges sollicite un décret qui ordonne la séquestration des biens des détenus pour cause de suspicion.

Cette pétition est renvoyée au comité de législation.

XXIII

LES ADMINISTRATEURS DE LA CREUSE DEMANDENT A LEVER UN EMPRUNT FORCÉ DE 25.000 LIVRES SUR LES RICHES (4).

COMPTE RENDU du *Moniteur universel* (5).

On renvoie au comité des finances une pétition des administrateurs de la Creuse qui demandent à être autorisés à lever un emprunt forcé de 25.000 livres sur les riches de leur département.

(1) La pétition de la Société populaire de Limoges n'est pas mentionnée au procès-verbal de la séance du 10 brumaire an II; mais on en trouve des extraits dans le *Bulletin de la Convention* de cette séance et dans les comptes rendus publiés par le *Moniteur universel*, l'*Auditeur national*, les *Annales patriotiques et littéraires* et le *Mercur universel*.

(2) *Bulletin de la Convention* du 10^e jour de la 1^{re} décade du 2^e mois de l'an II (jeudi 31 octobre 1793).

(3) *Moniteur universel* [n^o 42 du 12 brumaire an II (samedi 2 novembre 1793), p. 172, col. 1].

(4) La pétition des administrateurs de la Creuse n'est pas mentionnée au procès-verbal de la séance du 10 brumaire an II; mais il y est fait allusion dans les comptes rendus de cette séance publiés par le *Moniteur universel* et le *Mercur universel*.

(5) *Moniteur universel* [n^o 42 du 12 brumaire an II (samedi 2 novembre 1793), p. 172, col. 1]. D'autre part le *Mercur universel* [11^e jour de brumaire (vendredi 1^{er} novembre 1793), p. 13, col. 2] reproduit à peu près textuellement le *Moniteur*.

XXIV

PÉTITION DE LA SOCIÉTÉ POPULAIRE DE SAINT-FLORENTIN (1).

COMPTE RENDU de l'*Auditeur national* (2).

La Société populaire de Saint-Florentin expose que divers jeunes gens pour se soustraire à la réquisition, sont entrés dans le génie militaire; elle demande que, pour remédier à cet abus, il soit décrété qu'il n'y aura de jeunes gens exempts de la réquisition, que ceux qui étaient déjà dans le génie militaire avant la promulgation de la loi du 23 août.

Renvoyé à l'examen du comité de Salut public.

XXV

LETTRE DES ADMINISTRATEURS DU DÉPARTEMENT DE LA LOZÈRE POUR ANNONCER QU'ILS ONT DISSIPÉ DES RASSEMBLEMENTS QUI S'ÉTAIENT FORMÉS DANS LE DÉPARTEMENT DE L'AVEYRON (3).

Suit un extrait de cette lettre d'après le Bulletin de la Convention (4).

Les administrateurs du département de la Lozère écrivent que les forces qu'ils ont fait marcher dans l'Aveyron y ont dissipé les rassemblements qui s'y étaient formés. Ils annoncent la découverte d'une fabrication de faux assignats, dont les prévenus ont été traduits dans les prisons de Séverac.

Mention honorable de la conduite des administrateurs.

COMPTE RENDU du *Moniteur universel* (5).

Une lettre des administrateurs de la Lozère annonce qu'au premier bruit des rassemblements des contre-révolutionnaires, les gardes nationales se sont réunies à Marvejols, et de là

(1) La pétition de la Société populaire de Saint-Florentin n'est pas mentionnée au procès-verbal de la séance du 10 brumaire an II; mais on en trouve des extraits dans les comptes rendus de cette séance publiés par l'*Auditeur national* et le *Mercur universel*.

(2) *Auditeur national* [n^o 405 du 11^e jour du 2^e mois de l'an II (vendredi 1^{er} novembre 1793), p. 1]. D'autre part, le *Mercur universel* [11^e jour de brumaire an II (vendredi 1^{er} novembre 1793), p. 13, col. 1] reproduit à peu près textuellement l'*Auditeur*.

(3) La lettre des administrateurs du département de la Lozère n'est pas mentionnée au procès-verbal de la séance du 10 brumaire an II; mais on en trouve des extraits dans le *Bulletin de la Convention* de cette séance et dans les comptes rendus du *Moniteur universel*, de l'*Auditeur national* et du *Journal de Perlet*. En outre, le *Mercur universel* [11^e jour de brumaire (vendredi 1^{er} novembre 1793), p. 12, col. 1] reproduit à peu près textuellement le *Moniteur*.

(4) *Bulletin de la Convention* du 10^e jour de la 1^{re} décade du 2^e mois de l'an II (jeudi 31 octobre 1793).

(5) *Moniteur universel* [n^o 42 du 12 brumaire an II (samedi 2 novembre 1793), p. 171, col. 3]. D'autre part, l'*Auditeur national* [n^o 405 du 11^e jour du 2^e mois de l'an II (vendredi 1^{er} novembre 1793), p. 1] et le *Journal de Perlet* [n^o 405 du 11 brumaire an II (vendredi 1^{er} novembre 1793), p. 249] rendent